



CASP2021

Activités coordonnées en matière
de sécurité des produits



Transats et
balancelles
pour bébés



Rapport
final

Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	2
Résumé	3
Partie 1	
1. Aperçu de l'activité	4
1.1 ASM participantes	4
1.2 Champ d'application du produit et critères de test	5
1.2.1 Champ d'application du produit	5
1.2.2 Critères de test	5
2. Échantillonnage et test	6
2.1 Répartition de l'échantillonnage	6
2.2 Processus de test	7
3. Résultats des tests	8
3.1 Aperçu des résultats des tests et principales conclusions	8
3.2 Résultats par type de produit	9
3.3 Résultats par canal de vente au détail	10
3.4 Conclusions sur les résultats des tests	10
4. Évaluation des risques et mesures	11
4.1 Résultats de l'évaluation des risques	11
4.2 Mesures correctives prises sur les produits testés	11
5. Conclusions et recommandations	12
5.1 Conclusions	12
5.2 Recommandations à l'intention des parties prenantes	13
Partie 2	
1. En quoi consiste CASP?	14
Rôles et responsabilités	14
2. Plan de travail des ASP	15
3. Outils et processus des ASP	16

Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit
CASP	Activités coordonnées pour la sécurité des produits
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne
DSGP	Directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE)
EEE	Espace économique européen
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EM	État membre
EN	Norme européenne
Lignes directrices RAPEX	Décision (UE) 2019/417
OE	Opérateur économique
RAG	Lignes directrices sur l'évaluation des risques
Safety Gate	Système d'alerte rapide pour les produits non alimentaires dangereux
UE	Union européenne

Résumé

Objectifs de l'activité

Les projets d'activités coordonnées pour la sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'Union européenne (UE)/Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique européen. Cette activité s'est concentrée sur deux catégories d'articles de puériculture, qui ont été identifiées par les ASM comme une priorité devant faire l'objet d'une enquête de sécurité ciblée. Les produits ont été échantillonnés et testés selon des critères convenus d'un commun accord dans un laboratoire européen sélectionné par les ASM participantes.

Champ d'application du produit

1. Transats
2. Balancelles pour bébés

Principaux critères de test

Des clauses des deux normes européennes (EN) suivantes ont été incluses dans les plans de test:

- EN 12790:2009 – Articles de puériculture – Transats;
- EN 16232:2013 + A1:2018 – Articles de puériculture – Balancelles suspendues pour enfant.

Des tests chimiques et mécaniques ont été effectués par le laboratoire. Les ASM ont effectué des contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions dans leurs langues nationales.

Principales recommandations

Pour les consommateurs

Portez une attention particulière aux avertissements et aux marquages, et suivez attentivement les instructions.

Signalez tout problème de sécurité qui survient lors de l'utilisation d'un produit et tenez-vous informé des actions de rappel.

Éliminez correctement l'emballage et tenez-le éloigné des enfants. Il présente des risques de suffocation s'il n'est pas éliminé correctement.

Pour les opérateurs économiques (OE)

Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable.

Communiquez clairement avec les consommateurs au sujet des rappels.



Résultats

- Nombre de produits testés – 105:
 - 68 Transats.
 - 37 Balancelles pour bébés.
- Au total, 51 % des échantillons (54) répondaient aux exigences du programme de tests.
- Au total, 49 % des échantillons (51) ne répondaient pas à au moins une des exigences du programme de tests.
- Les tests mécaniques ont révélé un nombre considérablement plus élevé de défaillances (48 %) que les tests chimiques (2 %).
- La catégorie de produits des balancelles pour bébés présentait un taux de défaillance beaucoup plus élevé (68 %) que les transats (38 %).
- Au total, 46 % des échantillons ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et/ou aux instructions.

Conclusions

Près de la moitié des échantillons testés ne répondaient pas aux exigences pertinentes.

Les résultats des tests indiquent que même si seul un petit nombre de produits présentent des risques chimiques, les risques révélés par les tests mécaniques sont assez graves. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour protéger les consommateurs de l'UE et empêcher que des articles de puériculture dangereux ne soient introduits sur le marché unique.

Les analyses des risques effectuées par les ASM ont montré que cinq échantillons présentaient un risque grave, cinq comportaient un risque élevé, et neuf autres un risque moyen.

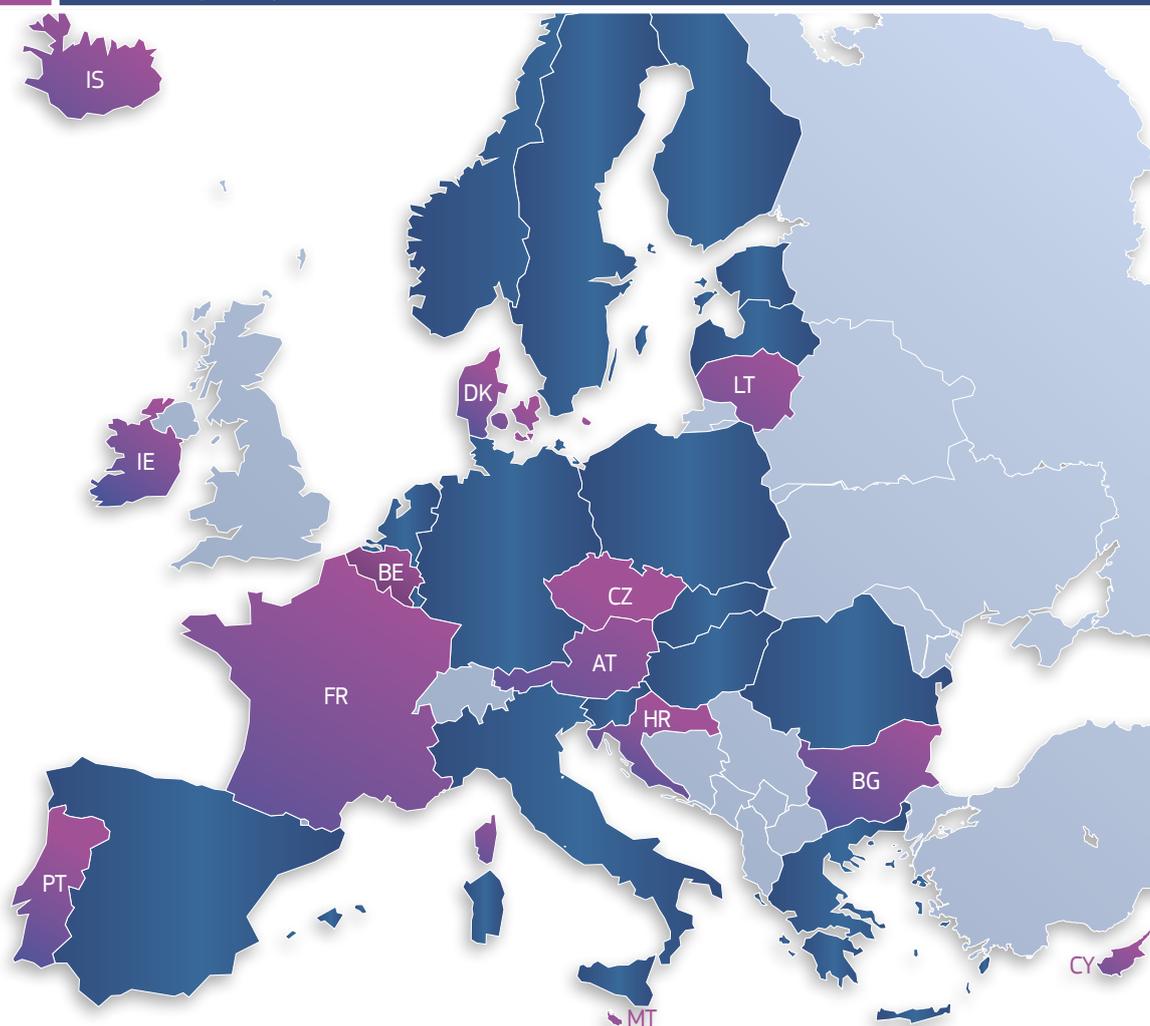
Un produit a été rappelé du marché et 12 ont été retirés.

1. Aperçu de l'activité

1.1 ASM participantes

Au total, 14 ASM de 12 États membres (EM) de l'UE et d'un pays de l'EEE ont participé à l'activité spécifique au produit (ASP) «Transats et balancelles pour bébés», comme illustré dans le tableau ci-dessous.

PAYS	ASM
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs, Unité III/A/2 - Sécurité des produits
Belgique	Service public fédéral Économie - Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Bulgarie	Commission pour la protection des consommateurs
Chypre	Service de protection des consommateurs
Croatie	Inspection d'État
Danemark	Autorité danoise des technologies de sécurité
France	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes Direction générale des douanes et droits indirects
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs
Islande	Autorité du logement et de la construction
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation
Portugal	Direction générale de la consommation
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce



1.2 Champ d'application du produit et critères de test

1.2.1 Champ d'application du produit

Tableau 1 - Champ d'application du produit

TRANSATS	BALANCELLES POUR BÉBÉS
<p>Transats fixes ou pliants, conçus pour recevoir un enfant en position allongée, destinés aux enfants pesant jusqu'à 9 kg ou ne se tenant pas assis tout seuls.</p>	<p>Semblables aux transats balancelles suspendues pour enfants pesant jusqu'à 9 kg ou incapables de tenir assis tout seul.</p>
	

1.2.2 Critères de test

Les programmes de tests comprenaient des tests chimiques et mécaniques (basés sur les exigences de la norme EN 12790:2009 pour les transats et de la norme EN 16232:2013 + A1:2018 pour les balancelles pour bébés). La sécurité électrique a été exclue du champ d'application de l'activité.

En plus des tests en laboratoire, les ASM ont également contrôlé les avertissements, les marquages et les instructions qui les accompagnaient dans leur propre langue. Une liste de contrôle avec les principales exigences a été préparée par l'expert technique afin de fournir des orientations supplémentaires aux ASM.



2. Échantillonnage et test

2.1 Répartition de l'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué sur la base d'une présélection par chacune des ASM, en fonction des particularités de chaque marché.

Chaque ASM a été invitée à échantillonner un total de 10 produits. Cependant, le nombre total d'échantillons a finalement été ajusté pour tenir compte de la capacité de chaque ASM et de la disponibilité des produits sur leur marché. Cela signifie que certaines ASM ont échantillonné plus de produits que d'autres. Les ASM ont choisi comment répartir le

nombre total d'échantillons qu'elles ont évalués entre les deux catégories de produits et déterminé s'il fallait échantillonner des produits des deux catégories de produits ou d'une seule.

Au total, 104 échantillons ont été collectés. En accord avec les ASM, un produit a été testé à la fois comme transat et comme balancelles pour bébés. Ainsi, au total, 105 échantillons (68 transats et 37 balancelles pour bébés) ont été testés par le laboratoire. Le tableau ci-dessous illustre le nombre d'échantillons collectés par les ASM.

Tableau 2 - Nombre d'échantillons collectés par les ASM participantes

PAYS	ASM	Échantillons collectés	
		Transats	Balancelles pour bébés
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs, Unité III/A/2 - Sécurité des produits	6	1
Belgique	Service public fédéral Économie - Direction générale de la Qualité et de la Sécurité	5	5
Bulgarie	Commission pour la protection des consommateurs	6 ¹	5
Chypre	Service de protection des consommateurs	6	2
Croatie	Inspection d'État	3	3
Danemark	Autorité danoise des technologies de sécurité	15	/
France	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	/	6
	Direction générale des douanes et droits indirects	/	2
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs	3	/
Islande	Autorité du logement et de la construction	6	2
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs	2	3
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation	3	3
Portugal	Direction générale de la consommation	8	/
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce	5	5
TOTAL		68	37

Les ASM pouvaient choisir leurs canaux d'échantillonnage préférés et collecter les produits à la fois en ligne et dans des magasins physiques. La majorité des échantillons (64 %) ont été collectés dans des magasins physiques.

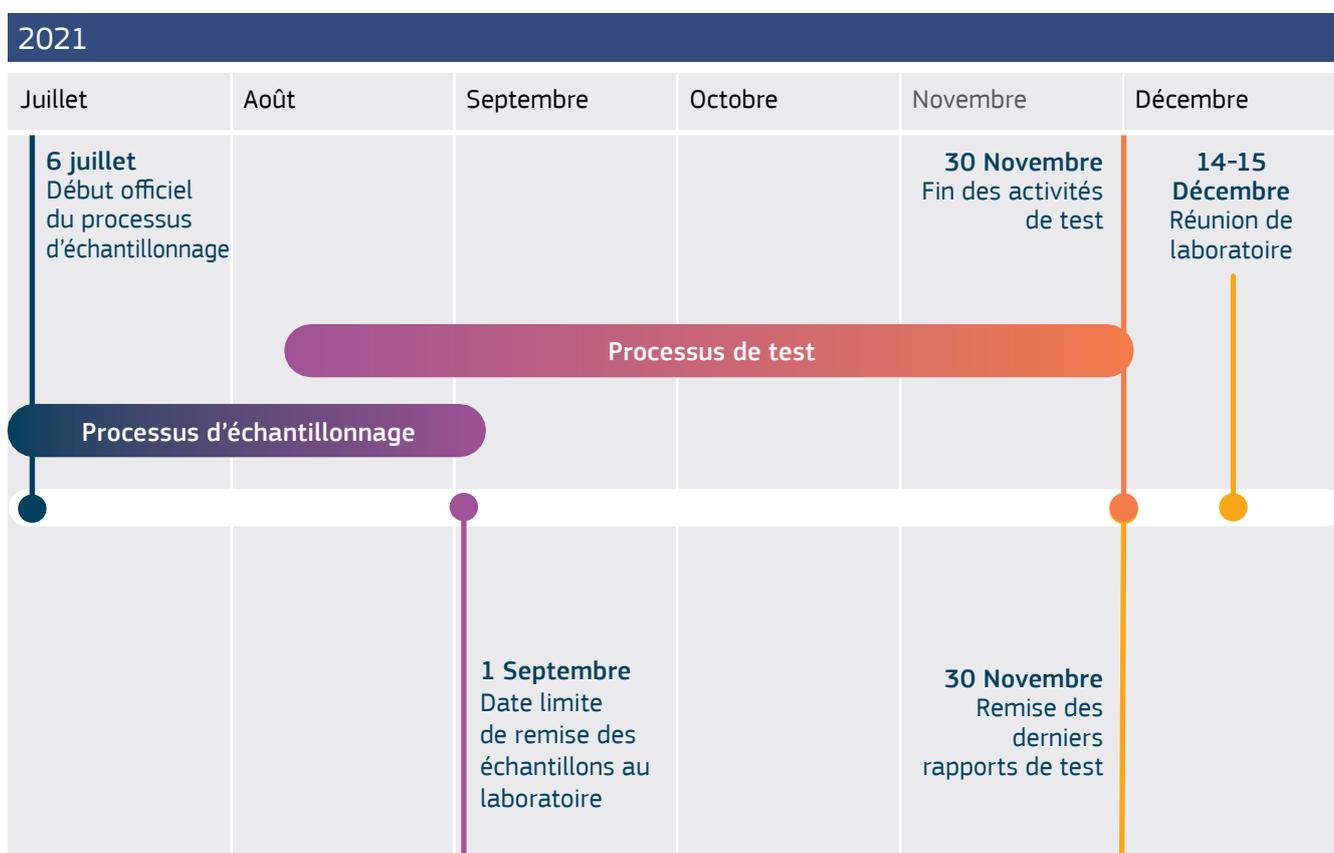
¹ Un échantillon de Bulgarie a été enregistré dans le dossier de codification en tant que balancelles pour bébés, mais il a également été testé en tant que transat. Par conséquent, il est compté dans les deux colonnes.

2.2 Processus de test

Sur la base de recherches documentaires approfondies, 22 laboratoires accrédités situés dans l'UE/EEE ont été identifiés. L'équipe du projet a préparé le cahier des charges et a invité les laboratoires identifiés à soumettre leurs offres. Les ASM ont reçu l'analyse comparative de l'adéquation technique et des offres financières des trois laboratoires qui ont répondu à l'invitation de l'équipe de projet. Les ASM ont sélectionné le laboratoire qui a reçu les points les plus élevés en termes de qualité technique; il avait l'accréditation et la capacité d'effectuer tous les tests demandés, et les prix qu'il offrait étaient concurrentiels.

Les ASM avaient deux mois pour collecter les échantillons et les envoyer au laboratoire. Le processus de test n'a connu aucun retard et s'est achevé le 30 novembre. La réunion du laboratoire a eu lieu les 14 et 15 décembre 2021 (dans un format hybride²).

Figure 1 - Chronologie du processus d'échantillonnage et de test



² Des membres de l'équipe du contractant et des représentants de la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne (DG JUST) étaient présents au laboratoire avec l'équipe audiovisuelle; les ASM se sont jointes à la réunion via Zoom.

3. Résultats des tests

3.1 Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

Au total, 54 des 105 échantillons testés par le laboratoire répondaient aux exigences définies dans les programmes de tests finaux, comme le montre le tableau ci-dessous. Les 51 échantillons restants ne répondaient pas à au moins une des exigences.

Figure 2
Résultats globaux des tests (N=105)

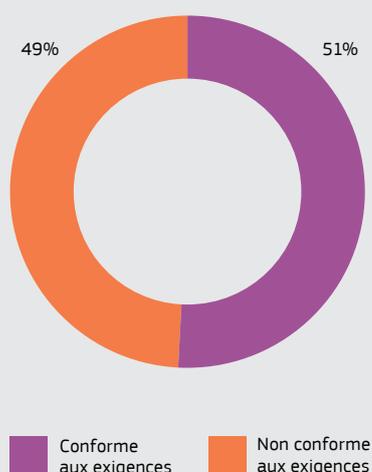
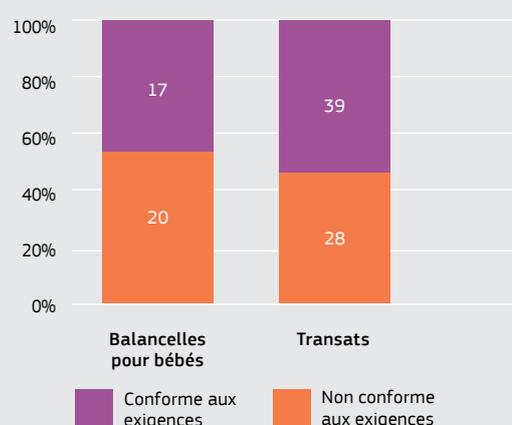


Figure 3
Résultats du contrôle des avertissements, des marquages et des instructions – Transats et balancelles pour bébés (N=104)



Les tests mécaniques ont révélé un nombre considérablement plus élevé de défaillances (48 %) que les tests chimiques (2 %). Seules deux balancelles pour bébés ne répondaient pas aux exigences des tests chimiques: une balancelle pour bébés ne répondait pas aux exigences de la clause 6.2 sur la migration de certains éléments, et une balancelle pour bébés ne répondait pas aux exigences de la clause 6.3 sur le formaldéhyde.

Les ASM ont effectué des contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions dans leurs langues nationales: 46 % des échantillons ne répondaient pas aux exigences. Un grand nombre d'avertissements et d'instructions n'étaient pas présentés dans la langue, étaient absents ou illisibles.



3.2 Résultats par type de produit

La catégorie de produits des balancelles pour bébés présentait un taux de défaillance beaucoup plus élevé (68 %) que les transats (38 %). Les résultats des tests par clause pour chaque catégorie de produits sont illustrés dans les graphiques ci-dessous³.

Figure 4 - Résultats des tests par clause, EN 12790:2009 – Transats (N=68)

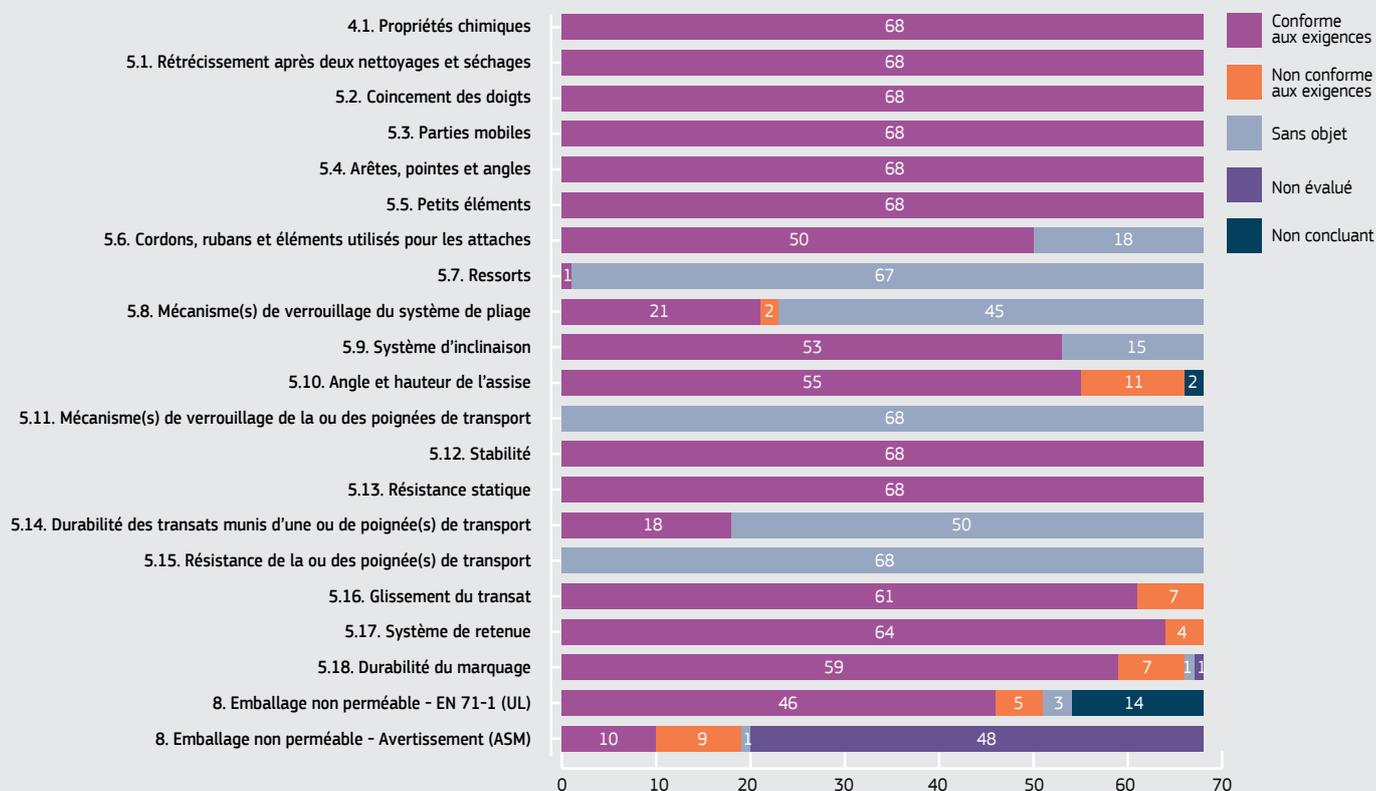


Figure 5 - Résultats des tests par clause, EN 16232:2013 + A1:2018 – Balancelles pour bébés (N=37)



³ Les clauses marquées «non concluantes» se réfèrent à des tests qui ont révélé des valeurs trop proches des limites établies par la norme pertinente pour établir une réussite ou un échec.

3.3 Résultats par canal de vente au détail

La majorité des échantillons (64 %) provenaient de magasins physiques.

Il n'y avait aucune différence dans les résultats des tests en fonction du canal de vente au détail:

54 % des échantillons collectés en ligne répondaient à toutes les exigences, tout comme 54 % de ceux collectés dans des magasins physiques.

3.4 Conclusions sur les résultats des tests

Des risques mécaniques et chimiques ont été identifiés dans les échantillons testés. Cependant, le risque chimique était considérablement inférieur au risque mécanique.

Risques mécaniques

En ce qui concerne les transats, le taux de défaillance le plus élevé (16 %) était lié à la clause 5.10 sur l'angle et la hauteur du siège, suivie de la clause 5.16 sur le glissement (10 %). La clause 5.10 est liée à l'ergonomie: si le produit est mal conçu, un enfant peut subir des dommages irréversibles à la colonne vertébrale. Les risques liés à la clause 5.16 concernent la chute du transat (s'il n'est pas placé sur le sol) et les éventuelles blessures causées au bébé.

En ce qui concerne les balancelles pour bébés, le taux de défaillance le plus élevé (49 %) était lié à la clause 8.4 sur les risques résultant de la chute d'un enfant, suivie de la clause 8.4.1 sur les angles (46 %) et de la clause 8.4.2 sur les systèmes de retenue (8 %). L'inquiétude est qu'un enfant puisse glisser hors de la balancelle pour bébés et se blesser (ecchymoses et/ou fractures). Cependant, si la balancelle pour bébés est placée sur une table, la blessure pourrait être plus grave; même fatale si l'enfant a été laissé sans surveillance.

Risques chimiques

Les risques chimiques n'ont été identifiés que dans 2 % des articles de puériculture testés; et seulement dans les balancelles pour bébés, les transats ont réussi tous les tests liés aux risques chimiques. Il convient de mentionner que la norme applicable aux balancelles pour bébés exige des tests chimiques plus approfondis (et comprend des tests pour le formaldéhyde, les colorants, les amines aromatiques primaires et l'aniline) que la norme pour les transats.

Emballage, avertissements, marquages et instructions

Près de la moitié des échantillons (46 %) ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions. De nombreux produits contenaient des informations incomplètes ou qui n'étaient pas dans les bonnes langues, et certains ont été vendus sans consignes de sécurité (par exemple, le pictogramme «Ne laissez jamais un enfant sans surveillance» était manquant). Les consignes de sécurité sont essentielles pour une utilisation sûre de tout produit.

De plus, un certain nombre d'échantillons (quatre balancelles pour bébés et cinq transats) n'ont pas réussi les tests de laboratoire sur le matériau d'emballage. Si l'emballage en PVC est assez grand pour couvrir la tête d'un enfant et assez mince pour s'accrocher à sa bouche et à son nez, il présente un risque sérieux de suffocation. Cependant, s'il est accompagné des avertissements corrects (comme ce fut le cas avec un transat et une balancelle pour bébés), ce risque diminue.

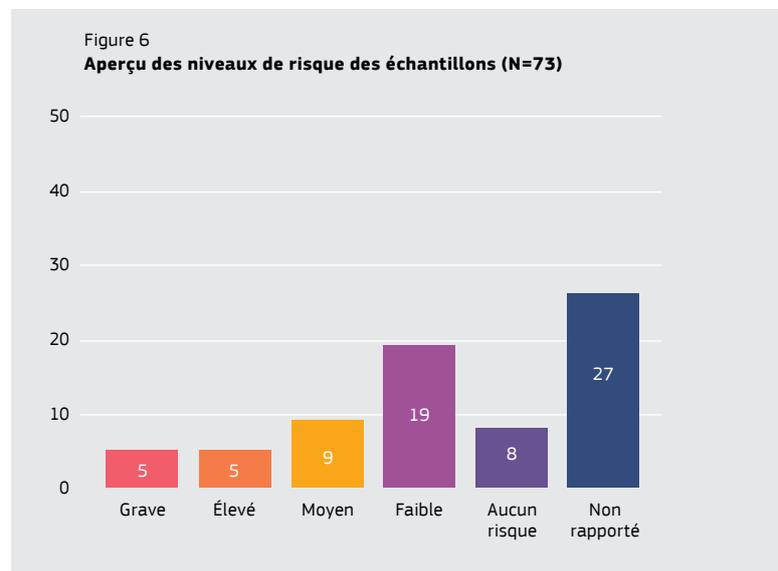


4. Analyse des risques et mesures

4.1 Résultats de l'analyse des risques

Selon la DSGP⁴, un produit doit être sûr pendant son utilisation prévisible tout au long de sa vie. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'évaluer si un produit présente un risque, l'approche doit être fondée sur les principes communs et reproductibles d'analyse des risques énoncés dans la décision (UE) 2019/417⁵ (les lignes directrices RAPEX). Pour élaborer les analyses des risques, les ASM ont utilisé l'outil RAG⁶ géré par la CE.

La figure 6 montre les niveaux de risque (basés sur les analyses des risques effectuées par les ASM) des échantillons qui ne répondaient pas aux exigences.

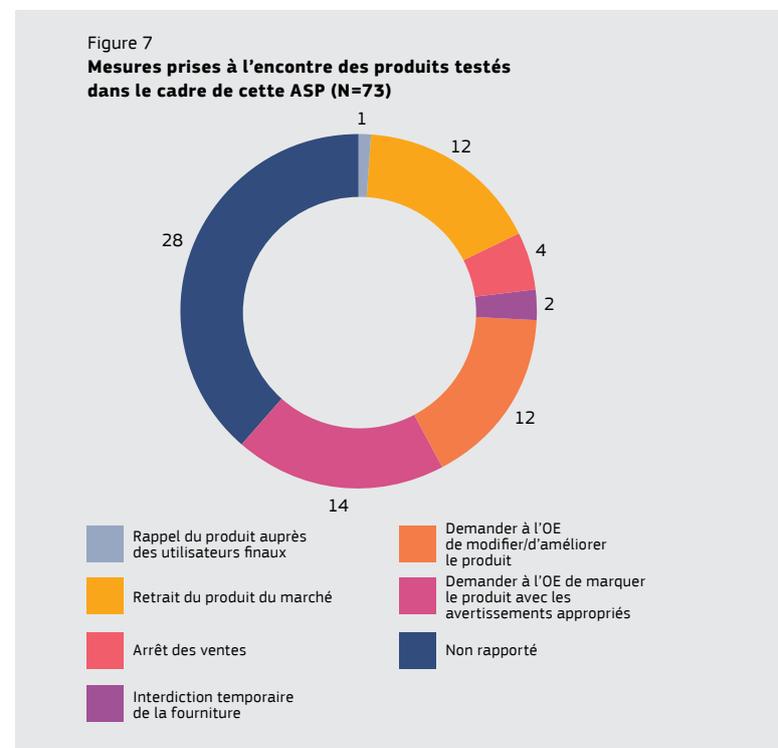


4.2 Mesures correctives prises sur les produits testés

Sur la base des résultats des tests et des analyses des risques effectuées, les ASM décident des mesures correctives à prendre en ce qui concerne les produits qui ne sont pas conformes à la législation de l'UE et/ou aux normes applicables pour empêcher l'introduction de produits dangereux sur le marché unique. La figure 7 illustre les principales mesures prises.

En outre, lorsqu'un risque grave est identifié, les ASM sont légalement tenues de soumettre une notification dans le portail Safety Gate (conformément à l'article 12.1 de la DSGP⁷). Les lignes directrices RAPEX⁸ recommandent également de soumettre des notifications sur les mesures prises à l'encontre des produits présentant un risque moindre.

Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, neuf produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate, et des notifications pour cinq autres produits sont en attente.



⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32001L0095&from=FR>

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019D0417&from=FR>

⁶ <https://ec.europa.eu/rag/#/screen/home>

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32001L0095>

⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISUM%3A4390682>

5. Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

Au total, 49 % des échantillons testés ne répondaient pas aux exigences des normes applicables. La catégorie de produits des balancelles pour bébés présentait un taux de défaillance beaucoup plus élevé (68 %) que les transats (38 %).

Les résultats des tests indiquent que même si seul un petit nombre de produits présentent des risques chimiques, les risques révélés par les tests mécaniques sont assez graves, et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour protéger les consommateurs de l'UE et empêcher l'introduction d'articles de puériculture dangereux sur le marché unique.

De plus, près de la moitié des échantillons (49 %) ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions. Ceux-ci constituent une partie importante du profil de risque de tout produit, car ils fournissent aux parents/gardes d'enfants des informations cruciales sur l'assemblage et l'utilisation correcte d'un produit.

Les ASM ont émis neuf notifications Safety Gate sur la base des résultats de cette ASP (cinq autres notifications sont en attente) et ont demandé aux opérateurs économiques de rappeler ou de retirer les produits du marché ou d'arrêter les ventes lorsqu'ils ont été jugés comme présentant un risque grave, élevé ou moyen.



5.2 Recommandations à l'intention des parties prenantes

Les recommandations suivantes sont fondées sur les résultats du processus de test et des discussions entre les ASM au cours du projet.

Pour les consommateurs

Avertissements, marquages et instructions. Portez une attention particulière aux avertissements et marquages qui accompagnent les produits. Ceux-ci doivent être disponibles dans la ou les langues nationales du pays de vente.

Utilisation des produits. Lisez attentivement les instructions pour une utilisation sûre du produit. Les éléments suivants sont très importants lors de l'utilisation d'un transat ou d'une balancelle pour bébés:

- veillez à utiliser correctement le système de retenue, les sangles et le mécanisme de verrouillage;
- ne laissez jamais l'enfant sans surveillance dans un transat ou une balancelle pour bébés;
- n'utilisez jamais ces produits sur une surface surélevée (p. ex. une table);
- ces produits ne sont pas conçus pour des périodes de sommeil prolongées, ne les utilisez donc pas à cette fin.

Rappels et signalement des problèmes de sécurité. Sachez où se trouvent les informations sur les produits rappelés et réagissez lorsque vous êtes contacté dans le cadre d'un rappel. Consultez le portail Safety Gate, qui contient des informations sur les produits rappelés ou interdits. Tout problème de sécurité identifié doit toujours être signalé à l'ASM compétente.

Élimination des emballages. Faites attention à l'emballage en plastique et tenez-le éloigné des enfants. Il présente des risques de suffocation s'il n'est pas éliminé correctement.

Pour les OE

Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable. Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous assurer que les produits sont entièrement conformes aux exigences de la DSGP. Les normes EN 12790 pour les transats et EN 16232 pour les balancelles pour bébés fournissent des solutions techniques fiables que les fabricants peuvent suivre lors de la conception et de la production d'un produit pour démontrer leur conformité aux exigences légales obligatoires. Les instructions fournies avec les produits doivent être correctes, clairement illustrées et traduites dans la ou les langues nationales du pays de vente.

Rappels. Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils devraient enregistrer les produits qu'ils achètent afin de recevoir des informations sur les éventuelles mesures de rappel. Rendez les avis de rappel clairs et accessibles, et indiquez toujours les risques posés par le produit. Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.

Pour les organismes de normalisation

Tests chimiques. Tous les transats répondaient aux exigences des tests chimiques, mais pas deux balancelles pour bébés. Cependant, la norme EN 16232:2013 + A1:2018 sur les balancelles pour bébés implique des tests chimiques beaucoup plus approfondis (et comprend des tests pour le formaldéhyde, les colorants, les amines aromatiques primaires et l'aniline) que la norme EN 12790:2009 (pour les transats). La norme EN 12790:2009 devrait être révisée pour inclure également les tests chimiques prévus dans la norme EN 16232:2013.

Distinction entre les transats et les balancelles pour bébés. Les normes applicables devraient inclure une définition permettant de distinguer clairement les deux types de produits. Plusieurs produits testés dans cette ASP ont été clairement commercialisés et vendus comme des balancelles même s'ils ont été fabriqués sur la base de la norme du transat. Dans la définition incluse dans la norme EN 12790:2009, aucune référence n'est faite au mouvement du produit ni au fait que le mouvement est créé par l'enfant.

Pour les autorités européennes et nationales

Gardez les transats et les balancelles pour bébés sous surveillance. Étant donné que près de la moitié des produits échantillonnés et testés dans le cadre de cette activité ne répondaient pas à au moins une des exigences incluses dans les programmes de tests, ces catégories de produits doivent être surveillées (effectuer des tests, contrôler les avertissements, les marquages et les instructions, et dialoguer avec les OE).

Collaborez avec les organismes de normalisation. Les ASM et la Commission européenne devraient collaborer avec les comités compétents des organismes européens de normalisation afin d'améliorer la sécurité de ces produits (et également utiliser les résultats des tests effectués par des ASM individuelles ou au cours d'activités coordonnées). Surveillez la publication des nouvelles versions des normes pertinentes. Le Comité européen de normalisation travaille actuellement sur la norme EN 12790-1:2020, sa publication est attendue au second semestre 2022.

1. En quoi consiste CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'UE/EEE de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

Les **activités spécifiques à un produit (ASP)** testent différents types de produits qui peuvent présenter un risque pour les consommateurs. Les produits sont sélectionnés et collectés par les ASM participantes et sont examinés à l'aide d'un plan de test convenu d'un commun accord.

Les **activités horizontales (AH)** offrent aux ASM un forum pour échanger des idées et des bonnes pratiques. Sous la direction d'un expert technique, elles élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs pour la surveillance du marché.

Les **activités hybrides** facilitent les discussions horizontales et mènent des campagnes de test. Les résultats sont utilisés pour développer des approches et des méthodologies communes.

Le projet CASP 2021 comprend cinq ASP, trois AH et une activité hybride. Elles ont été présélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

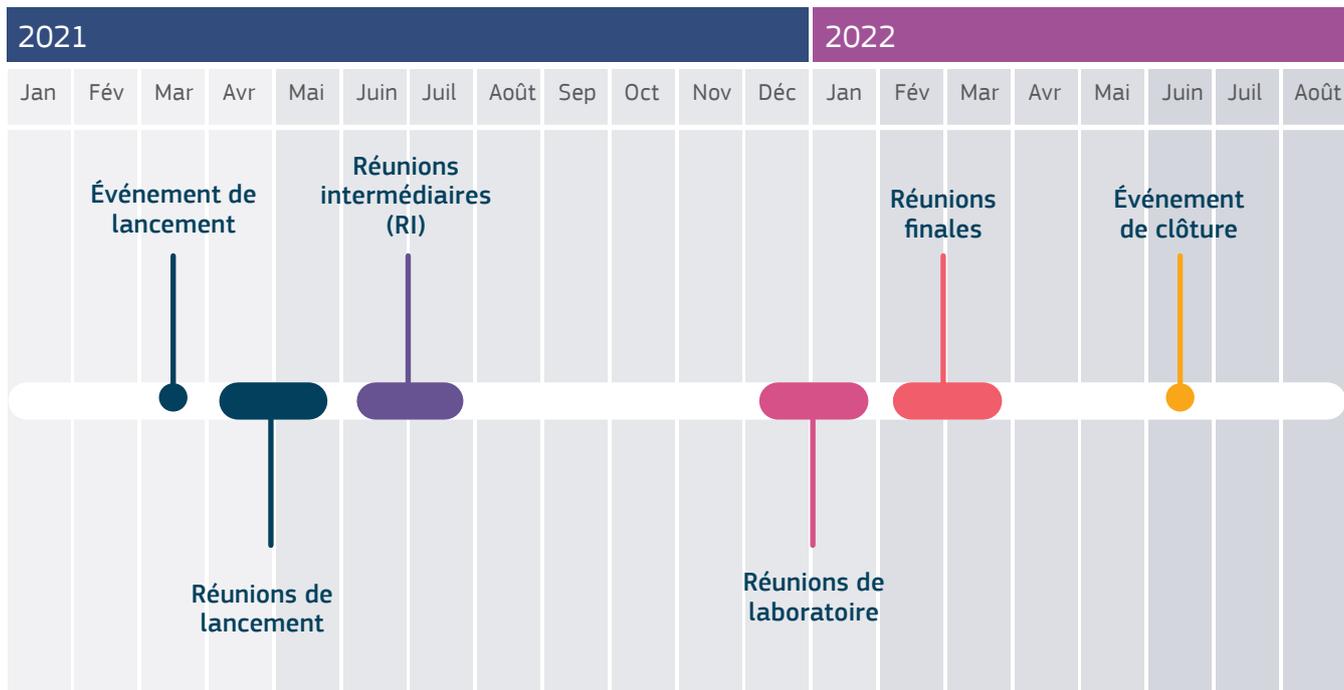
Activités spécifiques à un produit (ASP)



Rôles et responsabilités

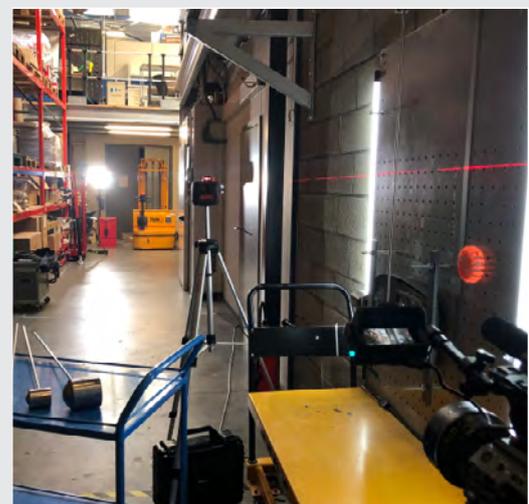


2. Plan de travail des ASP



Communication interne continue via la plateforme Wiki Confluence

LANCEMENT	ÉCHANTILLONNAGE ET TEST	RAPPORTS	COMMUNICATIONS EXTERNES
Recherche documentaire	Processus d'appel d'offres des laboratoires Laboratory tendering process	Analyse des risques	Élaboration d'une boîte à outils de communication
Entretiens sur le champ d'application	Sélection et sélection de contrats des laboratoires	Coordination des mesures adoptées par les ASM	Élaboration de messages de communication
Projet de plan de test et d'échantillonnage	Échantillonnage et transport	Rédaction des rapports finaux	Lancement d'une campagne de communication
Cartographie des laboratoires	Tests pré-test et test de test	Élimination ou retour des échantillons aux ASM	Évaluation de l'impact



3. Outils et processus des ASP

0

Processus pré-CASP

La DG JUST procède à un exercice d'établissement des priorités pour sélectionner les catégories de produits. Les cinq catégories de produits CASP 2021 ont été sélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

1

Validation des programmes de tests et d'échantillonnage

Les experts techniques rédigent les plans sur la base des commentaires des ASM et du budget disponible. Les projets sont présentés aux KoM, puis affinés et validés par les ASM via le Wiki.

2

Sélection du laboratoire

L'équipe du contractant cartographie les laboratoires et les contacte pour recueillir les prix et d'autres informations. Le processus d'appel d'offres est lancé après la KoM, et les offres sont évaluées. Au cours des réunions intermédiaires, les ASM participantes décident quel laboratoire sélectionner.

6

Téléchargement des scénarios dans l'outil RAG

Les scénarios développés au cours du projet sont téléchargés dans l'outil RAG.

5

Analyse des risques

L'expert technique et les ASM élaborent des scénarios basés sur des échantillons sélectionnés lors de la réunion avec le laboratoire et analysent les risques. Les ASM effectuent des analyses de risques sur tous les échantillons qui ne répondent pas aux exigences légales.

4

Tests et remise des rapports de test

Le laboratoire teste les échantillons selon le programme de tests convenu et télécharge les rapports de test sur le Wiki. Les ASM demandent et approuvent les rapports.

3

Collecte et transport des échantillons

Les ASM collectent les échantillons pertinents sur leurs marchés nationaux et les enregistrent dans un fichier de codification. Après avoir effectué des contrôles préliminaires, les ASM envoient les échantillons au laboratoire.

7

Mesures demandées par les ASM

Les ASM demandent les mesures appropriées sur les produits en question et les signalent dans Safety Gate.

8

Communications externes

Les activités de communication externe sont lancées lors de l'événement de clôture. Cela marque le début d'une campagne de communication paneuropéenne de deux à trois semaines.

Outils

Des **clips audiovisuels** destinés aux consommateurs et au grand public sont produits pour chaque ASP, l'activité hybride et le projet CASP 2021 dans son ensemble.

Des **infographies** destinées aux opérateurs économiques sont élaborées pour le projet CASP 2021, pour chaque ASP et pour l'activité hybride.

Des **rapports finaux** sont produits pour chaque activité et pour le projet CASP 2021. Ils sont traduits dans toutes les langues officielles de l'UE, ainsi qu'en norvégien et en islandais.

Canaux

Le matériel de communication est diffusé en utilisant:

- [Le site web de Safety Gate](#)
- [La page web CASP de la CE](#)
- [Les médias sociaux de la DG JUST](#)
- Les canaux de communication nationaux des ASM
- La presse pertinente et d'autres parties prenantes.

COMMISSION EUROPÉENNE

Directorate-General for Justice and Consumers
Directorate Consumers
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System
Email: JUST-RAPEX@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

© Union européenne, 2022.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
PDF ISBN 978-92-76-51745-0 doi: 10.2838/85067 D5-05-22-110-FR-N